

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2024 / 135/ TECHNOCENTRE FESSENHEIM / 4 du 25 septembre 2024 relative au projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM (68)

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n° 2024 / 24 / TECHNOCENTRE FESSENHEIM /1 du 14 février 2024, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour ouvrir le débat public relatif au projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à FESSENHEIM. Il recevra des compléments au cours du débat.

#### Article 2

La Commission arrête les modalités du débat public et son calendrier. Le débat public, d'une durée de quatre mois, se déroulera du 10 octobre 2024 au 7 février 2025.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 septembre 2024.

Le président  
M. Papinutti